

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000046 – AMR 51/13/00

Informations complémentaires sur l'AU 320/99 (AMR 51/213/99 du 16 décembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS
(TEXAS)

Glen Charles McGinnis, noir, 27 ans

Londres, le 26 janvier 2000

Le 25 janvier 2000, Glen McGinnis a été exécuté au Texas peu après 18 heures, heure locale. Cette exécution constitue une violation flagrante du droit international, qui interdit l'application de la peine capitale aux mineurs délinquants.

Glen McGinnis avait été condamné mort pour le meurtre de Leta Ann Wilkerson, blanche, tuée au cours d'un vol qualifié dans une blanchisserie à Conroe, dans le comté de Montgomery, au Texas, en août 1990. Il était âgé de dix-sept ans au moment des faits.

Glen McGinnis a prononcé une ultime déclaration avant d'être tué par injection létale. Au cours d'une récente interview, il avait apparemment indiqué qu'il ne voulait pas tirer argument de la négligence et des mauvais traitements qui avaient marqué son enfance pour excuser son crime, se demandant malgré tout si les choses auraient été différentes s'il n'avait pas vécu dans la rue pendant la plus grande partie de son adolescence (voir l'AU 320/99).

L'Union européenne (UE) avait lancé un appel à la clémence en sa faveur, formulé en ces termes : « *L'Union européenne exhorte respectueusement les autorités américaines à commuer la peine de M. McGinnis en une peine de réclusion à perpétuité, ou en une autre peine compatible avec le droit international.* » La Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, l'*American Bar Association* (ABA, Association des avocats américains) et le pape avaient également appelé les autorités à ne pas exécuter Glen McGinnis.

Dans une lettre envoyée le 24 janvier 2000, le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, a interpellé le gouverneur du Texas, George W. Bush, en ces termes : « *Je vous écris au nom de tous les membres d'Amnesty International, qui compte plus d'un million d'adhérents dans une certaine de pays, en m'adressant non seulement au gouverneur qui est entré en fonction en s'engageant à faire du Texas un État "phare", mais aussi au candidat à la présidence d'un pays qui se targue de porter le flambeau des droits humains dans le monde. De fait, il est indubitable que dans les heures à venir, de nombreux regards au sein de la communauté internationale convergeront vers les États-Unis – et plus particulièrement vers votre bureau et le pouvoir qui vous a été conféré de gracier les personnes condamnées à mort au Texas. Une fois ces heures écoulées, les citoyens et les gouvernements du monde entier pourront se former leur propre opinion du respect témoigné aux normes internationales relatives aux droits humains non seulement par le plus haut responsable exécutif d'un État de l'Union, mais aussi par un futur acteur potentiel de premier plan sur la scène internationale.* »

Le gouverneur George W. Bush a de nouveau affiché son mépris des normes internationales en matière de justice, et renforcé l'isolement des États-Unis dans un monde où ils sont quasiment le seul pays à exécuter des individus pour des crimes commis alors qu'ils étaient enfants.

Glen McGinnis est le troisième mineur délinquant exécuté sur le territoire américain en janvier 2000. Depuis octobre 1997, à la connaissance d'Amnesty International, huit mineurs délinquants ont connu un tel sort dans le monde – un en Iran et sept aux États-Unis. Trois de ces exécutions ont eu lieu au Texas, depuis que George W. Bush y exerce les fonctions de gouverneur.

Les autorités américaines ont ôté la vie à 11 condamnés à mort depuis le début de l'an 2000, portant à 609 le nombre total de détenus qui ont subi un tel sort depuis que les exécutions judiciaires ont repris aux États-Unis en 1977.

Aucune Action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur de Glen McGinnis.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -